



DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Ce document doit **impérativement être fourni** par tout candidat n'ayant pas les deux diplômes au moins de niveau 3 demandés, et sollicitant une équivalence de diplôme et/ou une reconnaissance d'expérience professionnelle, pour se présenter au concours, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après.

NOM et Prénom du candidat :
(pour les personnes mariées, précisez le nom de naissance)

Date de naissance : __ / __ / ____ à **Département :**

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE : D'AGENT DE MAÎTRISE – SESSION 2027

Condition de diplôme(s) normalement requise : deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, classés au moins au niveau 3.

J'ai déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise
(cocher la case correspondant à votre situation) :

☐ OUI (joindre la copie de la décision)
☐ NON

DIPLÔMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Diplôme(s) préparé(s)	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

* **Exemples :** ■ niveau 3 : BEP, CAP, diplôme national du Brevet
■ niveau 5 : BTS, DUT, DEUG, DEUST
■ niveau 7 : DESS, Master, DEA, Diplôme d'ingénieur

■ niveau 4 : Baccalauréat, Brevet de Technicien
■ niveau 6 : Licence, Licence pro, Licence LMD, Maîtrise
■ niveau 8 : Doctorat.

Fait à :, **le**

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document.

Signature :

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES

NOM et prénom du candidat :

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE : CONCOURS EXTERNE D'AGENT DE MAÎTRISE

EMPLOYEUR <i>(désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)</i>	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPÉS PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi	Catégorie socio-professionnelle correspondante <i>(si possible)</i>	Période d'emploi <i>(date de début et date de fin)</i>	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées <i>(principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthode employés)</i>
				du --/--/-- au --/--/--		
				du --/--/-- au --/--/--		
				du --/--/-- au --/--/--		
				du --/--/-- au --/--/--		
				du --/--/-- au --/--/--		
				du --/--/-- au --/--/--		

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME ET RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme et/ou reconnaissance de l'expérience professionnelle :

CANDIDAT AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLOME POUR LE MÊME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS POUR LEQUEL LA MÊME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

CANDIDAT BÉNÉFICIAIRE D'UNE ÉQUIVALENCE DE PLEIN DROIT

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- ET
- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
- OU une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
- OU une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
- OU une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

CANDIDAT TITULAIRE D'UN TITRE OU DIPLOME IMMÉDIATEMENT INFÉRIEUR À CELUI REQUIS ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (*profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...*).
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (*copie de : convention collective ; contrat de travail s'il mentionne la CSP...*).

CANDIDAT JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (*profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...*).
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (*copie de : convention collective, contrat de travail s'il mentionne la CSP...*).

LES CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ÉTAT QUE LA FRANCE

devront fournir une **attestation de comparabilité** de leur diplôme étranger (à demander au centre Enic-Naric France, démarche disponible [en ligne](#)) **ainsi qu'une copie du titre ou du diplôme traduit par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.**